

Remarque importante :

Les prix que doivent pratiquer les comités sont les mêmes que ceux indiqués plus haut.

- | | |
|-----------------------------|---------|
| - Pour une mutation interne | 30.00 € |
| - Pour une mutation externe | 50.00 € |

Le tarif des mutations est fixe. Il ne peut être ni minoré ni majoré par les comités.
Cela concerne toutes les mutations des licenciés Senior - Junior et cadet dernière année, féminin et masculin.

Les mutations sont gratuites pour les cadets 1ère et 2ème année, minimes et benjamins.

2 1 - Concernant les ANNEES SABBATIQUES

2 1 1 - Pour les mutations internes

Les mutations internes suite à un changement de club **après une ou plusieurs années sabbatiques** sont gratuites pour l'année 2018.

2 1 2 - Pour les mutations externes

Les mutations externes **après une année sabbatique ou plusieurs années sabbatiques sont payantes.**

Exemples

- Un licencié (senior - junior ou cadet dernière année) qui avait une licence en 2016 et qui n'a pas pris de licence en 2017, et qui reprend une licence en 2018 en changeant de club dans le même département, la mutation est gratuite aux conditions citées ci-dessus
- Un licencié (senior - junior ou cadet dernière année) qui avait une licence en 2014 ou avant et qui n'a pas pris de licence en 2015, 2016 et 2017, et qui reprend une licence en 2018, en changeant de club dans son comité, la mutation est gratuite.
- Un licencié (senior - junior ou cadet dernière année) qui avait une licence en 2016 et qui n'a pas pris de licence en 2017, et qui reprend une licence en 2018 en changeant de club hors du département, la mutation est payante aux conditions citées ci-dessus.
- Un licencié (senior - junior ou cadet dernière année) qui avait une licence en 2013 ou avant et qui n'a pas pris de licence en 2014, 2015, 2016 et 2017, et qui reprend une licence en 2018, **en changeant de club et de comité, la mutation est payante.**

2 2 - CLUB NON AFFILIE

Dès décembre 2017, les mutations internes et externes pour les licenciés (senior - junior et cadet dernière année) d'un club qui se met en sommeil (donc encore affilié, avec paiement de la cotisation et avec des licenciés) sur la saison 2018, sont payantes aux conditions citées ci-dessus.

Dès décembre 2017, les mutations internes au comité, suite à la non affiliation d'un club sont gratuites.

Dès décembre 2017, les mutations externes au comité, suite à la non affiliation d'un club sont payantes.

Pour une mutation externe au comité, dans tous les cas la position du licencié dans le nouveau comité sera obligatoirement "Mutation externe".